



municipalité de saint-antoine-sur-richelieu

1060, rue du Moulin-Payet, bureau 1
Saint-Antoine-sur-Richelieu (Québec) J0L 1R0
Téléphone : (450) 787-3497 • Télécopieur : (450) 787-2852
Courriel : municipalite@saint-antoine-sur-richelieu.ca

Avis public

Avis est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} septembre 2009, le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté le règlement intitulé:

**Règlement numéro 2009-012 de la Municipalité de
Saint-Antoine-sur-Richelieu
décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement
des centres d'urgence 9-1-1**

Ce règlement a pour objet d'imposer à compter du 1^{er} décembre 2009, une taxe sur la fourniture d'un service téléphonique, taxe payable par le client du service, pour le financement des centres d'urgence 9-1-1. Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec* par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance ou obtenir une copie dudit règlement moyennant le paiement des frais, dans les heures d'ouverture du Bureau municipal, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du mardi au vendredi.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 6^{ième} jour du mois d'octobre 2009.

**Élise Guertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim**